



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 10 mars 2022

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.*

PRESENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire

M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL,
Maires-Adjointes.

Mme Pavla CLAQUIN, M. Didier JEAN, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Benjamin NITOT, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Mme Jacqueline WENTZEL,
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cindy SIMON pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN

Mme Catherine MOZAIVE pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN

Mme Cassandre JOUY pouvoir à M. Franck JOUY

M. Gilles REBIERRE-ROSE

ABSENT : M. Pierre MORIN

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2022.

RESSOURCES HUMAINES :

- Ouverture de poste de rédacteur territorial.
- Emplois saisonniers - Ouvertures des postes de sauveteurs en mer et ASVP.

FINANCES COMMUNALES :

- Demande de subvention - Association « La Semaine Acadienne ».
- Demande de subvention - Association « Iris'son » Festival Saôticot.
- Demande de subvention pour l'aménagement du parc boisé des Chasses au titre du fond LEADER.
- Demande de subvention au titre des Amendes de Police et au titre de l'APCR auprès du Conseil Départemental, pour l'aménagement du parking avenue de la Libération.
- Demande de subvention à la DRAC et au Conseil Départemental pour l'église pour la pose de filets dans le chœur et la rénovation de la pile Est.
- Marché de restructuration du bâtiment associatif au Parc des Chasses : signature de l'avenant du lot 06 - Electricité.
- Marché de travaux pour l'extension de la supérette : signature de l'avenant du lot 05 - Peinture.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour :

- FINANCES : Demande de subvention - Association sportive du collège Clément Marot.
- FINANCES : Demande de subvention au titre de l'APCR auprès du Conseil Départemental, pour l'aménagement du parc boisé des Chasses.

Accord du conseil à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. Frédéric TILLOY se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend hommage au peuple Ukrainien, victime de l'agression russe au nom des valeurs démocratiques européennes et demande à faire une minute de silence.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jacqueline WENTZEL, qui lui a fait parvenir par mail des questions écrites listées ci-dessous :

Les réponses sont apportées par Monsieur le Maire dans le cadre de la séance du conseil :

Question : « *Capteurs CO2 : Les demandes de subvention étant recevables jusqu'à fin avril 2022, l'école sera-t-elle enfin équipée de capteurs, sujet déjà évoqué lors des précédents conseils ?* »

- Réponse : Suite à la réunion de la commission finances, celle-ci a prévu de budgéter 1.900 € pour 2022. La demande de subvention est à faire avant fin avril, sur une base de 8 € par élèves x 116 élèves soit 928 €.

Question : « *Réglettes : une mise à jour est-elle prévue avant le début de la saison touristique ? Exemples : l'Office du Tourisme est toujours indiqué (fermé depuis quelques années et remplacé par la Jolie Cabane), tout comme l'agence immobilière remplacée par la Brocante. Point abordé en début de mandature en commission travaux.* »

- Réponse : un recensement de toutes les réglettes sur la commune a été effectué. Une discussion sera prévue pour décider de la typologie, de la couleur des réglettes, etc.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2022

Monsieur le Maire fait part de la remarque de M. REBIERRE-ROSE par mail en date du 16 février 2022, concernant le sujet n°8 sur le compte-rendu de la réunion de conseil du 1^{er} février, où, de son point de vue, aucune unanimité des membres présents n'a été établie mais une demande de reformulation de la demande de convention.

En réponse, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une erreur de compréhension, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter la décision et de retravailler la convention, un rendez-vous de travail étant programmé avec l'association en préparation d'une commission municipale.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2022 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Franck LEROYER à 19h15.

Arrivée de Mme Amarjit RIVIERE à 19h17.

2. OUVERTURE DU POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent administratif est inscrit sur la liste des candidats admis à l'examen de rédacteur territorial et propose, de ce fait, l'ouverture de ce poste à temps non complet, à raison de 31 heures par semaine, à compter du 1^{er} avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ **D'autoriser la création d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet à 31 heures par semaine, à compter du 1^{er} avril 2022,**
- ✓ **De fermer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.**

3. EMPLOIS SAISONNIERS - OUVERTURE DES POSTES DE SAUVETEURS EN MER

La commune de Langrune doit recruter le personnel compétent afin de procéder à l'ouverture du poste de secours pour la surveillance de la plage et les missions de premiers secours pendant la saison.

Monsieur le Maire propose le recrutement de quatre emplois, à temps complets, non permanents à savoir :

- 1 chef de poste,
- 1 adjoint au chef de poste
- 2 sauveteurs qualifiés pour la saison estivale 2022 du 04 juillet au 28 août.

Ces agents seront rémunérés selon la grille indiciaire en vigueur de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ D'approuver l'ouverture des postes saisonniers ci-dessus,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents concernés,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. EMPLOIS SAISONNIERS - OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE / AGENT DE POLICE MUNICIPALE TEMPORAIRE

M. le Maire informe qu'en renfort du gardien brigadier municipal de la commune et afin d'assurer la surveillance de la commune pendant l'été et les manifestations, il propose, au conseil municipal, l'ouverture d'un poste d'agent de surveillance de voie publique/agent de police municipale temporaire pour une durée de 35 heures hebdomadaire pour la saison estivale, du 04 juillet au 28 août 2022.

Cet agent sera rémunéré selon les indices en vigueur de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ D'approuver l'ouverture du poste ci-dessus,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent de sécurité de voie publique / agent temporaire de police municipale pour la saison estivale du 04 juillet au 28 août 2022,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION « La Semaine Acadienne »

Du 8 au 15 août 2022, Courseulles-sur-mer, Bernières sur mer, et plusieurs communes de la Côte de Nacre, en Normandie, accueilleront la 17ème édition du festival « La semaine acadienne ».

Concernant plus particulièrement la commune de Langrune sur mer, la cantatrice acadienne Chantal Dionne se produira le lundi 8 août 2022 à 20h30, dans l'église de Langrune.

L'Association a demandé une subvention à hauteur de 700 €.

La commission finances s'étant réunie le 15 février, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 700 € à l'association « La semaine acadienne »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ D'accorder une subvention à l'association « La semaine acadienne », d'un montant de 700 €,
- ✓ Que le montant précité sera prévu au budget primitif 2022.

6. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION « IRIS'SON » FESTIVAL SAÔTICOT

Du 19 au 21 août 2022, est organisé par l'association Iris'son sur la commune, le Festival Sâoticot. L'association demande une participation au financement du Festival.

La commission finances, lors de sa réunion du 15 février, propose différentes aides logistiques, matériels, stockage, salles, sécurité et autres accordées par la municipalité.

La commission donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ D'accorder une subvention à l'association « Iris'son » pour le Festival Sâoticot, d'un montant de 3 000 €,
- ✓ Que le montant précité sera prévu au budget primitif 2022.

7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARC BOISÉ DES CHASSES AU TITRE DU FOND LEADER AUPRES DE CAEN METROPOLE ET AU TITRE DE L'APCR « + » AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, conjointement avec Monsieur Frédéric TILLOY, Maire-Adjoint aux finances, le projet d'aménagement du parc boisé des Chasses.

Ce projet, à hauteur de 143 479,88 € H.T., peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de Caen Métropole au titre du Fonds Leader et auprès du Conseil Départemental au titre de l'APCR « + » (Aide aux Petites Communes Rurales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ De solliciter une subvention à Caen Métropole au titre du Fonds LEADER au taux le plus élevé,
- ✓ De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de l'APCR « + » au taux le plus élevé,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING AVENUE DE LA LIBÉRATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET AU TITRE DE L'APCR « + » AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, conjointement avec Monsieur Frédéric TILLOY, Maire-Adjoint aux finances, le projet d'aménagement du parking Avenue de la Libération.

Ce projet, à hauteur de 91 000 € H.T., peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et au titre de l'APCR « + » (Aide aux Petites Communes Rurales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre des amendes de police et au titre de l'APCR « + », au taux le plus élevé,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN SECURITÉ DU CHŒUR ET DE LA RÉNOVATION DE LA PILE EST DE L'ÉGLISE AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le projet de mise en sécurité du chœur de l'église par la pose d'un filet et de la rénovation de la pile Est.

Ce projet, à hauteur de 9 972,46 € H.T., peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles et auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ D'entériner la proposition de Monsieur le Maire quant à la réalisation de la mise en sécurité de l'église de Langrune,
- ✓ De solliciter une subvention auprès du de la Direction des Affaires Culturelles de Normandie au taux le plus élevé,
- ✓ De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au taux le plus élevé,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10. MARCHÉ DE RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT ASSOCIATIF AU PARC DES CHASSES : SIGNATURE DE L'AVENANT DU LOT 06 - ELECTRICITÉ.

Dans le cadre de l'avancement des travaux du bâtiment associatif du Parc des Chasses, des imprévus ont nécessité des adaptations du marché de base avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES, titulaire du lot 06 - Electricité.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 5 768,06 € H.T. soit 6 921,67 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché se porte à 47 727,31 € H.T. soit 57 272,77 € T.T.C.

M. Frédéric TILLOY précise que certains travaux complémentaires ont été demandés par une association et que ceux-ci pourraient être assimilés à une avance sur subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (M. Frédéric TILLOY),

DÉCIDE :

- ✓ D'adopter l'avenant n°1 pour un montant de 5 768,06 € H.T., portant le nouveau montant du marché du lot 06 - Electricité attribué à l'entreprise EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES à 47 727,31 € H.T.,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant,
- ✓ De prévoir les montants susmentionnés au budget primitif 2022.

11. MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE LA SUPERETTE : SIGNATURE DE L'AVENANT DU LOT 05 - PEINTURE.

Dans le cadre de la finalité des travaux de l'extension de la supérette, des imprévus ont nécessité des adaptations du marché de base avec l'entreprise BÂTICAP, titulaire du lot 05 - Peinture.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 533,90 € H.T. soit 640,68 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché se porte à 5 457,03 € H.T. soit 6 548,44 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ D'adopter l'avenant n°1 pour un montant de 533,90 € H.T., portant le nouveau montant du marché du lot 05 - Peinture attribué à l'entreprise BÂTICAP à 5 457,03 € H.T.,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant,
- ✓ De prévoir les montants susmentionnés au budget primitif 2022.

12. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE CLÉMENT MAROT

L'Association sportive du Collège Clément Marot de Douvres-la-Délivrande sollicite le conseil municipal afin de lui accorder une demande de subvention pour financer leur projet de participation au championnat de France de RAID 2022 qui se déroulera sur l'île de la Réunion.

La commission finances s'étant réuni le 08 mars, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ D'accorder une subvention à l'association sportive du Collège Clément Marot à Douvres-la-Délivrande, pour d'un montant de 500 €,
- ✓ De prévoir le montant subventionné au budget primitif 2022.

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Prochaines élections : 18 jeunes votent pour la première fois cette année. Une cérémonie de citoyenneté est prévue le 26/03 à 11 heures à la mairie afin de leur remettre leur carte électorale ainsi qu'un livret du citoyen.
- Groupe scolaire : l'inspectrice académique est venue à l'école ce jeudi 10 mars afin de mettre en avant l'initiative « le ¼ d'heure de lecture » destinée à susciter le goût à la lecture à l'école .
- Livret du petit citoyen : à l'approche des prochaines échéances électorales, une distribution du livret sera faite le 22/03 à 9 heures à l'école, aux élèves de Cm1/Cm2.
- Mme Jacqueline WENTZEL rappelle qu'aucune commission scolaire ne s'est tenue depuis le début de la mandature.
- Villes et villages fleuris : la commune de Langrune sera candidate pour la demande d'obtention de la 1^{ère} fleur pour 2022.
- Mme Pavla CLAQUIN remercie M. le Maire et M. Frédéric Tilloy pour la présentation d'un budget et des finances municipales lors du dernier conseil des jeunes qui s'est tenu le 25 février dernier.

Elle informe également que le transfo électrique du Bois Joli sera repeint par le Conseil des jeunes en partenariat avec Enedis qui financera la peinture.

- Prochain Conseil Municipal le 22/03 à 19 heures pour le vote du budget.
- M. Franck JOUY demande si la commune peut prévoir un logement d'urgence au vu du contexte mondial actuel, afin de le mettre à disposition des réfugiés ukrainiens ? Ce point peut-il être mis à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du conseil municipal ?
 - Réponse : la commune est propriétaire d'un studio et de 2 logements au-dessus de la mairie au 2^e étage, en communication avec la mairie. Des travaux sont à prévoir pour la mise aux normes sécurité. Le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. Franck JOUY demande également si la commune peut s'engager dans la défense de l'abeille et de l'environnement via le label APlcité ? Ce label récompense les communes pour leurs activités en faveur du développement durable, de la gestion des espaces verts, de la biodiversité, de la sensibilisation / éducation et de l'apiculture. Par la mise en place de jardins ou des ruchers partagés, la création d'arbres et de fleurs mellifères et la formation d'agents municipaux pour la lutte contre le frelon asiatique, la commune s'engagerait auprès de l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

- Réponse : l'idée est intéressante, nous allons voir pour l'organisation de ce projet.

Informations :

- 26/03 : animation Fresque du Climat par l'association Land Growan « au pied du mur » au club house du tennis.
- 26/03 : nettoyage des rues par le Conseil des Jeunes.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h15.

Le secrétaire de séance,
Frédéric TILLOY



Le Maire,
Jean-Luc GUINGOUAIN

